



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - VIALA D. - VERNHES - MIMES BONNEIL-MAS (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - COLOMBIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

*Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES.*

**N° 2019/96**

**Objet : Economie : Vente d'une parcelle de terrain située ZA Borio Novo Nord sur la commune de Vielmur sur Agout à la SCI « les 3 T »**

Monsieur le Président fait état du projet de la SCI « les 3T » située 10 Chemin d'Embounet - 31290 Villefranche de Lauragais, connue sous le nom « Transporteur TESTE » qui souhaite implanter une activité de transport en bus sur la ZA Borio Novo.

La CCLPA, propriétaire de deux lots sur la partie Nord de la ZA, est sur le point de terminer les travaux d'aménagement.

Après analyse du montant des travaux et considérant que les aménagements pourront nous permettre de desservir de futures parcelles encore non acquises, le prix de vente est fixé à 25 € HT/m<sup>2</sup>. Ce prix doit nous permettre d'obtenir un équilibre entre les dépenses et le prix de vente des futurs lots.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté de vendre le lot A1 situé sur la parcelle n°827 et composé d'une surface de 2.000 m<sup>2</sup> de terrain vendu au prix de 25 € HT/m<sup>2</sup>. Cette parcelle est composée aussi d'une seconde surface de 217 m<sup>2</sup> qui représente une bande de 3,5 m de large située le long de la parcelle n°1005 correspondant à un fossé busé permettant l'évacuation des eaux pluviales. Cette bande de terrain fera l'objet d'une servitude lors de la signature de la vente.

Le lot A1 représente donc une surface totale de 2.217 m<sup>2</sup> de terrain au prix de 22,55 € HT/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente total de 50.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte de vendre le lot A1 situé sur la parcelle n°827 section A d'une contenance de 2.217 m<sup>2</sup> située sur la Commune de Vielmur sur Agout à la SCI « les 3T » pour un montant de 22,55 € HT/m<sup>2</sup> soit 50.000 € HT,

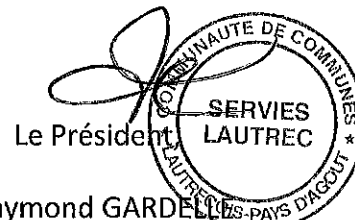
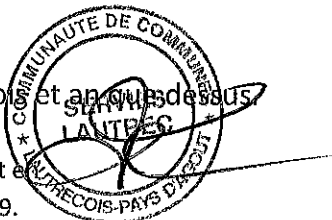
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré, les jours, mois et années dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt

Sous-Préfecture le 30 octobre 2019.



Le Président  
Raymond GARDELLE